On demanda au Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) si l'on pouvait posséder de l'alcool afin d'en faire du vinaigre. Il répondit : " Non "

Anas ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) relate : « On demanda au Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) si l'on pouvait posséder de l'alcool afin d'en faire du vinaigre. Il répondit : " Non " ».

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Anas ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) informe que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) fut questionné, après la descente de l'interdiction [de l'alcool], au sujet du jugement de l'alcool transformé en vinaigre et qu'il l'a interdit. Par conséquent, si l'alcool est transformé par n'importe quel procédé, que ce soit en y introduisant quelque chose comme du pain, de l'oignon, de la levure, une pierre ou tout autre chose ; ou en le faisant passer de l'ombre au soleil ou inversement ; ou en le mélangeant avec une autre matière, alors il restera quand même illicite. De plus, cette transformation ne changerait en rien son jugement. Cependant, si l'alcool se transforme de lui-même en vinaigre sans aucune action externe de qui que ce soit, alors il devient pur et il est ainsi permis de le consommer.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/8369